

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant des écoles primaires proprement dites publiques se composait de 726*) membres, dont

403 instituteurs,

323 institutrices.

187 institutrices étaient laïques,

136 institutrices étaient religieuses.

Ce personnel se répartit comme suit :

	INSTITUTEURS.	INSTITUTRICES			MEMBRES.
		laïques.	religieuses.	TOTAUX.	
1 ^{er} arrondissement.	60	42	30	72	132
2 ^e »	63	41	10	51	114
3 ^e »	61	26	37	63	124
4 ^e »	67	23	20	43	110
5 ^e »	84	19	16	35	119
6 ^e »	68	36	23	59	127
Totaux . . .	403	187	136	323	726

Mutations. — Les mutations, au commencement de l'année scolaire, étaient de 82 : 4 dans le 1^{er} arrondissement, 16 dans le 2^e, 15 dans le 3^e, 8 dans le 4^e, 18 dans le 5^e, 21 dans le 6^e arrondissement.

48 mutations eurent lieu par suite de déplacement ;

6, par suite d'un congé pour toute l'année ;

18, par suite de mise à la retraite ;

5, par suite de décès ;

5, parce que les titulaires quittaient la carrière de l'enseignement.

Total, 82 mutations.

*) Le nombre des membres du personnel enseignant dépasse de 2 celui des écoles ; c'est que, dans le 1^{er} arrondissement, 1 instituteur suppléant et 1 institutrice suppléante sont compris dans les cadres.